Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le - 5 MARS 2024
ID : 081-218101400-20240304-2027_MPDDCINEMA-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Lavaur procède à la création d'un équipement cinématographique, en cœur de ville, doté de 3 salles de projection comprenant au total 410 places ;

Considérant à cet effet qu'il est nécessaire de déposer un dossier de saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique du Tarn pour ce projet ;

Considérant que cette démarche est consubstantielle à la procédure de demande de permis de construire afférente.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :
De déposer toutes les pièces administratives et techniques concernant la création d'un équipement cinématographique doté de 3 salles de projection comprenant au total 410 places, et en particulier en vue d'une demande auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique du Tarn sur les parcelles cadastrées section AE sous les numéros 103, 104, 105, 106, 107, 108 et 1156 situées rue Sainte Cécile et allées Férreol Mazas.

Fait à Lavaur, le 4 mars 2024

Le Maire,

Bernard CARAYON

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr